

Acte de naissance de CHARRADE Marie Agnès [51]

L'an mil huit cent vingt-trois, et le trentième jour du mois de juillet, par-devant nous, François LABILHERIE, maire de la commune de Grèzes, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil a comparu Joseph CHARRADE, cultivateur habitant au lieu de la Fageole, commune de Grèzes, qui nous a déclaré que Anne Marie CUBISOLE, sa femme en légitime mariage, est accouchée hier dans sa maison au lieu de la Fageole d'un enfant femelle qu'il m'a présenté et auquel on a donné le nom de Marie Agnès. D'après cette déclaration, j'ai dressé le présent acte en présence de Jean Baptiste et de Jean Pierre CHARRADE, tous deux oncles paternels de ladite Marie Agnès, cultivateurs domiciliés au lieu de la Fageole, majeurs et illétrés de ce requis après avoir fait lecture en leur présence dudit acte ledit jour mois et an susdit.